

AFFAIRE No 29

MODIFICATION ET MISE A JOUR DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous avez approuvé le 6 mai 1987 la révision du P.O.S..

Depuis cette date, les enseignements dus à la pratique et la découverte d'erreurs matérielles imposent la modification et la mise à jour des documents.

Ces procédures, qui sont volontairement simplifiées et dont l'impact ne modifie en rien l'économie générale du P.O.S., supposent entre autres une décision initiale de principe du Conseil Municipal, le recours à l'enquête publique et l'approbation définitive par le Conseil Municipal.

D'ores et déjà, je vous demande de vous prononcer sur le principe de la modification et de la mise à jour du Plan d'Occupation des Sols, dans les conditions légales et réglementaires prévues par les textes.

LE MAIRE DONNE LECTURE DE L'AVIS DE LA COMMISSION.

Commission du Cadre de Vie

Il s'agit d'une première délibération de principe.

L'approbation des modifications devra repasser devant vous, après enquête publique.

---

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis de la Commission,  
sont adoptés à l'UNANIMITE.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Saint-Denis, le 24 JUIN 1988

LE SECRETAIRE GENERAL  
Y. CROCHET

